



# LES DISPOSITIFS D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT | NOTICE EXPLICATIVE

BIEN ORIENTER L'USAGER

- ↪ **ICARE** : Plateforme de rénovation de l'habitat
- ↪ **OPAH-RU** : Opération Programmée  
d'Amélioration de l'Habitat -  
Renouvellement urbain

**ACCOMPAGNEMENT GRATUIT  
POUR LES USAGERS PAR SOLIHA**



# ICARE

## LA PLATEFORME DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT

Service public national de la rénovation énergétique « France Rénov' »

L'amélioration de l'habitat constitue un enjeu social de lutte contre la précarité énergétique, contre l'habitat insalubre et contre le changement climatique.

La Communauté de Communes de Blaye s'est donc engagée avec les trois autres collectivités de la Haute-Gironde dans la mise en œuvre de la plateforme ICARE depuis 2017.

### >>> C'EST QUOI ?

**Une plateforme d'information, de conseil, d'orientation et d'aides pour la Rénovation Énergétique des logements privés.**

Les conseils portent sur les pratiques et les usages (rénovation énergétique, construction bioclimatique, énergies renouvelables, consommation responsable, etc.), mais aussi sur les dispositifs, aides financières et services répondant aux problématiques et besoins.

**Des techniciens assurent des permanences téléphoniques et physiques.**

### >>> POUR QUI ?

**La plateforme est ouverte à tous les particuliers sans conditions :**

- tous types de ressources
- tous types de statuts d'occupation

Elle oriente l'utilisateur vers le dispositif auquel il est éligible.

### >>> QUEL SECTEUR ?

Toutes les communes de la CCB.

### >>> QUELS TRAVAUX ?

- Isolation du bâti (techniques et matériaux)
- Changement de menuiseries
- Installation ou changement d'un système de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire
- Ventilation du logement
- Adaptation du logement, etc.

### >>> LES ÉTAPES D'UN PROJET

#### 1 PREMIERS ÉCHANGES

**Échanges avec un conseiller de la plateforme :** prise de connaissance des besoins du propriétaire et vérification de l'éligibilité aux dispositifs.

#### 2 CONSEIL PERSONNALISÉ

Pour les ménages, si besoin, un **conseil personnalisé** est effectué lors d'un rendez-vous pour définir le projet de travaux.

#### 3 VISITE DU LOGEMENT

**Uniquement pour les projets de rénovation énergétique :** visite et étude thermique simplifiée.

#### 4 PLAN DE FINANCEMENT

**Uniquement pour les projets de rénovation énergétique :** plusieurs scénarii de travaux avec plans de **financement prévisionnel associés.**

#### 5 ANALYSE DES DEVIS

Les devis sont analysés et validés par le conseiller. Il peut éventuellement **proposer des modifications.**

#### 6 DÉPÔT DES DEMANDES

Accompagnement au dépôt des demandes de subventions **Ma Prime Rénov' , Certificat d'économie d'énergie, Eco-prêt à taux zéro.**



**Animation de la plateforme :**  
**SOLIHA Terres-Océan**  
infoenergie33@solihha.fr  
05.56.33.88.70



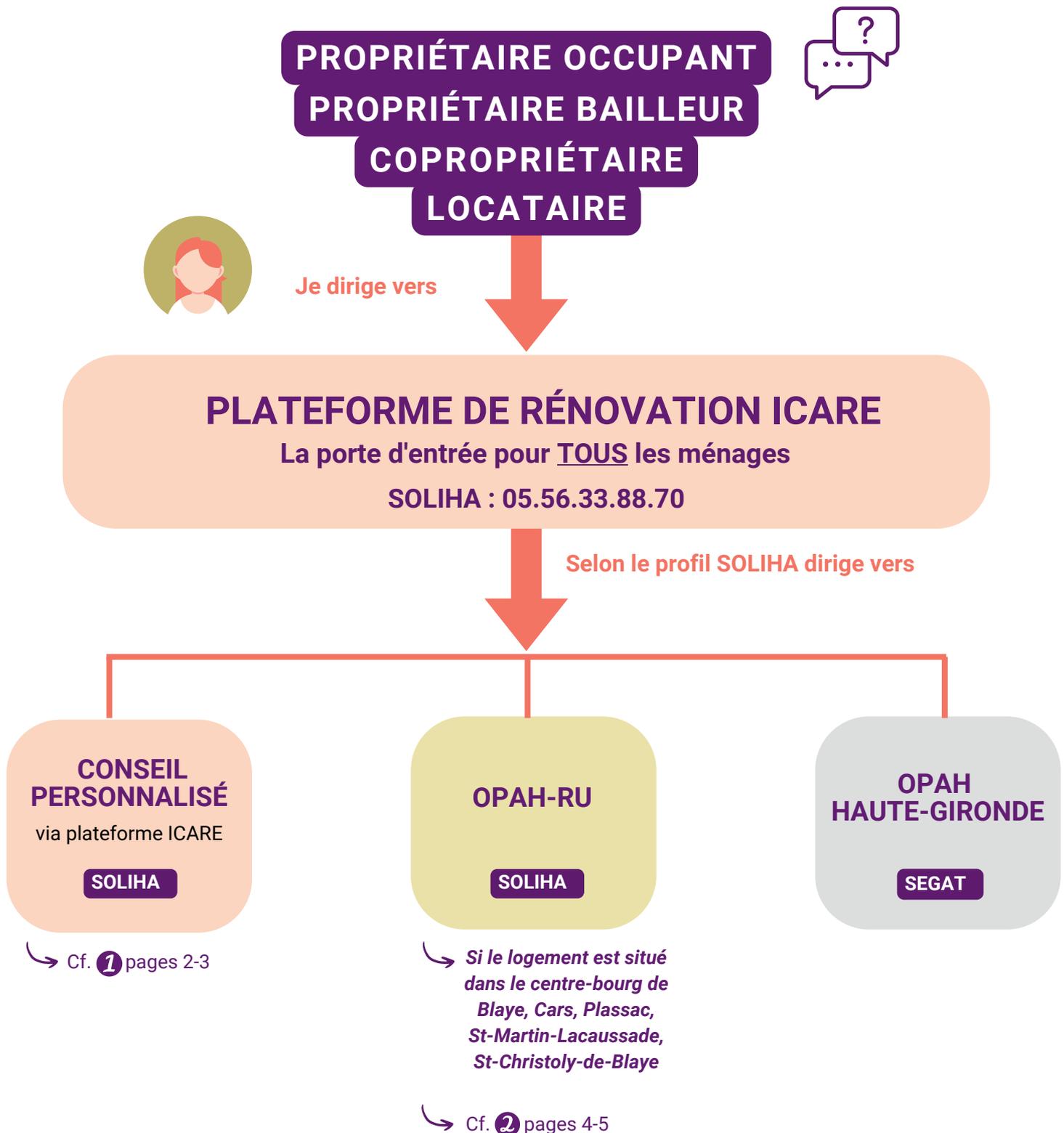
**Permanences infos sur rdv :**  
**Espace France Services à Blaye**  
Tous les 3<sup>e</sup> mercredis du mois  
9h à 12h



**Plus d'infos :**  
**Portail ALLO HABITAT.**  
www.allo-habitat-haute-gironde.fr

# UNE QUESTION CONCERNANT LA RÉNOVATION DE L'HABITAT ?

## ➤➤➤ L'ORIENTATION DE L'USAGER VERS LE BON INTERLOCUTEUR





# OPAH-RU

## OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT - RENOUVELLEMENT URBAIN

La Communauté de Communes de Blaye a décidé de lancer une opération d'amélioration de l'habitat, avec un volet "renouvellement urbain" (OPAH-RU), jusqu'en 2029.

### >>> C'EST QUOI ?

Cette opération permet aux **propriétaires** d'améliorer une **résidence principale** ou un **logement locatif** en bénéficiant de **subventions pour les travaux** et des **services gratuits** de professionnels chargés de les accompagner dans leur projet.

### >>> QUELS SECTEURS ?

Les centres-bourgs de cinq communes du territoire de la CCB :

- Blaye
- Cars
- Plassac
- Saint-Christoly-de-Blaye
- Saint-Martin-Lacaussade



voir la cartographie des secteurs 

### >>> POUR QUI ?

- Les propriétaires occupants, sous conditions de ressources \*
- Les propriétaires bailleurs, avec ou sans condition de ressources selon le type de projet \*

\* voir page 5 les conditions de ressources

### >>> QUELS TRAVAUX ?



#### RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Travaux d'isolation (murs, combles...), menuiseries, chauffage...



#### RÉHABILITATION D'UN LOGEMENT TRÈS DÉGRADÉ

Travaux de mise en sécurité, de remise en état d'habitabilité...



#### ADAPTATION DU LOGEMENT

Travaux au service du maintien à domicile pour personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie



#### RAVALEMENT DE FAÇADE \*



\* Avec le volet "renouvellement urbain", les communes de **Blaye** et **Plassac** proposent une aide complémentaire pour le ravalement des façades.

## »»» CONDITIONS

- Le logement a plus de 15 ans
- Le propriétaire occupant vit dans le logement pendant 3 ans après les travaux
- Le propriétaire bailleur souhaite louer le logement pendant 6 ans minimum
- Les travaux n'ont pas commencé au moment de la demande
- Les travaux d'énergie comportent au moins 2 gestes d'isolation et permettent un saut de 2 classes énergétiques
- Le logement se situe dans l'un des centres-bourgs concernés
- Les ressources des propriétaires (ou celles des locataires) respectent les plafonds de l'ANAH ci-dessous (valables pour 2024).



Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes Revenu fiscal de référence (€)	Ménages aux ressources modestes Revenu fiscal de référence (€)
1	17 009	21 805
2	24 875	31 889
3	29 917	38 349
4	34 948	44 802
5	40 002	51 281
Personne supplémentaire	+ 5 045	+ 6 462

## »»» LES ÉTAPES D'UN PROJET

### 1 LES ÉTAPES PRÉALABLES

Le projet de travaux est cohérent avec la **réglementation de l'ANAH** et le dossier est éligible :

- S'inscrire : **Monprojet.anah.gouv.fr**
- Préparer toutes les pièces demandées
- Faire faire des devis par des artisans (certifiés **RGE** pour les travaux d'énergie). Attention, les devis ne doivent pas être signés avant d'obtenir les accords de subventions !

### 2 LA VISITE AVANT TRAVAUX

Une visite est faite au domicile du propriétaire pour discuter du projet de travaux et **l'ajuster au besoin**. Un point **administratif** est fait pour lui indiquer les différentes étapes du projet.

Une **étude technique** est réalisée afin d'évaluer le gain énergétique du projet.

### 3 ADMINISTRATIF

Une fois le projet déterminé et le **plan de financement prévisionnel** validé par le propriétaire, le dossier est déposé en **comité technique**. Cette réunion attribue un avis préalable au dossier avant qu'il ne soit déposé auprès des financeurs.

### 4 LE DÉPÔT AUX FINANCEURS

Après avoir obtenu un avis favorable, le propriétaire est prévenu. Le dossier est donc déposé auprès des **financeurs afin de solliciter les différentes subventions**.

**Les travaux ne doivent pas commencer sans les accords.**

### 5 LANCEMENT DES TRAVAUX

Une fois les accords obtenus, les travaux peuvent commencer. Un bilan financier est envoyé au propriétaire avec un récapitulatif des **aides publiques sollicitées et obtenues**.

### 6 DÉPÔT DES DEMANDES

Avant de débloquer les subventions, une visite de fin de travaux est effectuée au domicile afin d'évaluer la **conformité des réalisations avec le projet initial**.

**Les subventions peuvent alors être débloquées.**



Animation de la plateforme :  
**SOLIHA Terres-Océan**  
info.gironde@solihha.fr  
05 56 33 88 94



Permanences infos sur rdv :  
**Espace France Services à Blaye**  
Tous les 3<sup>e</sup> vendredis du mois  
9h à 12h



Plus d'infos :  
www.ccb-blaye.com/services-  
population/habitat/opah-ru/

# RENCONTREZ SOLIHA

## PERMANENCES

### PLATEFORME ICARE



**BLAYE**

Tous les **3e mercredis** du mois

**De 9h à 12h**

*Espace France Services*

Sur rendez-vous

### OPAH-RU



**BLAYE**

Tous les **3e vendredis** du mois

**De 9h à 12h**

*Espace France Services*

Sur rendez-vous

## CONTACTS

### PLATEFORME ICARE

[infoenergie33@solihha.fr](mailto:infoenergie33@solihha.fr)

**05.56.33.88.70**

### OPAH-RU

[info.gironde@solihha.fr](mailto:info.gironde@solihha.fr)

**05.56.33.88.94**

### Horaires d'ouverture de l'accueil téléphonique

**Lundi à Jeudi** 8h30 - 12h / 13h - 17h

**Vendredi** 8h30 - 12h / 13h - 16h